

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA! AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!

- Une demande de dérogation mineure (#2020-04) a été déposé relativement à l'immeuble sis au 110, rang Beauséjour à Saint-Louis-du-Ha!-Ha!
- La dérogation demandée vise à autoriser l'agrandissement de la remise 2-R de 11,9 m² sur un terrain de 4 754,7 m² à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Selon le règlement numéro 373, un terrain dont la superficie est supérieure à 3000 m² se retrouvant dans la zone EAA est autorisé à construire trois bâtiments accessoires et de respecter une superficie 130 m² maximale pour l'ensemble des bâtiments. L'agrandissement demandé pour la remise 2-R mènerait à dépasser la superficie maximale autorisés par la réglementation de 72,62 m² et présentement, il y a quatre bâtiments accessoires sur l'immeuble en question.
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 5 octobre 2020 à 20h00 à la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! ce vingt et un eime jour de septembre deux mille vingt.

Signature

Je, soussignée, Dominique Michaud, Secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 septembre 2020, entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2020.

Dominique Michaud secrétaire-trésorière